de BANNALEC

TI-KÊR BANALEG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2016

L'An deux mil seize, le vingt-cinq mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix-huit mars deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAVAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, , Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 février 2016.

DEL 25.03.2016-012 : Affectation des résultats des comptes administratifs 2015.

Les règles de la comptabilité publique prévoient l'affectation du résultat de l'exercice précédent sur l'exercice en cours.

Il est donc proposé à l'Assemblée, sachant que :

Au budget Commune :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **792 191.92€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 792 191.92€ au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de **21 103.26€**.

Au budget de l'Eau :

- en section d'exploitation, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **25 560.72€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 25 560.72€ au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un excédent de **8 753.69€**.

Au budget de l'Assainissement :

- en section d'exploitation, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **3 792.17€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 3 792.17€ au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé »,

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de **421 344.66** €

Au budget Atelier Relais :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **38 540.35€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 38 540.35 € :

- au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » pour 28 540,35 €,
- de reporter 10 000 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de **13 296.05€**

Au budget Pompes funèbres :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **17 132.16€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 17 132.16 € :

- au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » pour 16 800.00 €,
- de reporter 332.16 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

Au budget Logements sociaux :

- en section de fonctionnement, l'excédent de clôture, y compris le résultat reporté est de **5 381.05€**

d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit 5 381.05 € :

- au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » pour 4 081.05 €,
- de reporter 1300.00 € à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté »

- en section d'investissement, le résultat de clôture, y compris le résultat reporté, présente un déficit de **58 570.95€**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord à l'affectation des résultats des comptes administratifs de l'année 2015 comme il est indiqué ci-dessus.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

Reçu à la Préfecture du Finistère le

- 4 AVR. 2016

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE